



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

A une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 16 mars 2020 à 16h, en la salle du Conseil, sise au 1295, chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément au code municipal sont présents mesdames les conseillères, Luce Baillargeon et Nancy Deschênes et messieurs les conseillers, Simon Legault, et Louis Demers, formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

Monsieur Sylvain Michaudville, directeur général/secrétaire-trésorier, est également présent.

Sont absents à la présente madame C. Jennifer Pearson-Millar, messieurs Marcel Ladouceur et monsieur Simon Legault, conseillers.

Conformément au décret du 13 mars 2020 du gouvernement du Québec et à l'ordonnance du Premier ministre François Legault, la présente assemblée étant à huis clos.

Ouverture de la séance extraordinaire du 16 mars 2020 -1

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 16h après avoir constaté le quorum.

2020-03- 97 : Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire – 2

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette séance extraordinaire.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
- 3- Protocole usage du garage à des fins personnelles
- 4- Mandat architecte
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance extraordinaire

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Luce Baillargeon, conseillère

Appuyé par monsieur Louis Demers, conseiller

ET IL EST RÉSOLU que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 mars 2020 à 16h, tel que transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-98 : Protocole usage de garage à des fins personnelles – 3

Il est

Proposé par madame Nancy Deschênes, conseillère



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

Appuyé par madame Luce Baillargeon, conseillère

ET IL EST RÉSOLU que le conseil adopte un protocole visant les privilèges accordés aux employés concernant l'usage du garage municipal à des fins personnelles qui suit :

Sur autorisation du directeur des Travaux publics ou son adjoint.

Un salarié du département des travaux public pourra :

- Entreposer temporairement son véhicule personnel dans le garage Municipal lors des tempêtes ou d'autres situations occasionnelles;
- Les employés avec un horaire de nuit, pourront stationner leur véhicule dans le garage lors des périodes de grande précipitation ou de froid extrême en respectant la priorité aux équipements de la municipalité;
- Les salariés pourront continuer de faire leurs changements de pneus au printemps et à l'automne pour leur véhicule personnel seulement en dehors des heures de travail
- Les salariés pourront laver leurs véhicules personnels à l'occasion en dehors des heures de travail

Nos assurances ne couvriront aucun dommage, aucune exception ne sera retenue s'il arrive un incident quelconque sur un des véhicules des employés, à l'intérieur du garage. Les salariés seront dédommagés par leur assurance personnelle. Les déductibles de l'assureur seront aux frais des salariés.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-99: Mandat architecte - 4

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de monsieur Alain Richer, architecte, du 11 mars 2020, concernant les révisions du plan de réaménagement intérieur partie de l'Hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Louis Demers, conseiller

Appuyé par madame Luce Baillargeon, conseillère

ET IL EST RÉSOLU que le conseil accepte l'offre de services de Alain Richer, architecte du 11 mars 2020, au montant forfaitaire de 3 750\$ taxes en sus, excluant les frais de photocopies et de déplacement.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions – 5

La période de questions porte exclusivement sur les sujets de l'ordre du jour.

2020-03-100: Levée de la séance extraordinaire – 6

IL EST

Proposé par madame Luce Baillargeon, conseillère



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

No de résolution
ou annotation

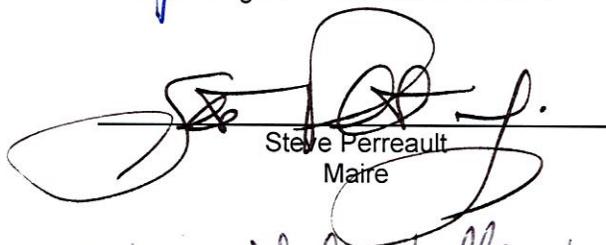
Appuyé par madame Nancy Deschênes, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil clôture la séance extraordinaire du 16 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, Steve Perreault lève la séance extraordinaire à 16h05


Sylvain Michaudville
Directeur général/Secrétaire-trésorier


Steve Perreault
Maire

Je soussigné, Sylvain Michaudville, dg certifie
qu'il y a des fonds disponibles pour l'ensemble
des dépenses autorisées par le présent procès-
verbal

Ce 16 Mars 2020


Sylvain Michaudville dg.